Inscrit sur les registres de l'Etat-Civil de Mortagne-du-Nord, ni pour 1879, ni pour d'autres années.

---

**DURAND** Paul, employé, rue Faidherbe, 32, né le 19 octobre 1882 à Cobrieux.

Réponse de la mairie : Ne figure pas sur les registres de l'Etat-Civil de 1879 à 1884.

Cet électeur fantôme inscrit en 1912 avait d'abord été domicilié rue Druelle. En 1913, Billaert l'a envoyé rue Faidherbe, 32.

---

**GAILLARD** Augustin, rue Barthélemy-Delespaul, 75, né à Saint-Benin le 26 février 1881.

Inscrit en 1912 cet enfant de Billaert avait d'abord été domicilié rue de Thionville, 32.

Il y a trois Saint-Benin qui pouvaient revendiquer l'honneur d'avoir donné le jour à Gaillard Augustin.

1° SAINT-BENIN D'AZY :

« Gaillard Augustin-Joseph n'est pas inscrit sur les registres des naissances de 1863 à 1893. Il n'est donc pas né à Saint-Benin d'Azy. Sa résidence actuelle est inconnue. »

2° SAINT-BENIN DES BOIS :

« De l'examen du registre des naissances de la commune de Saint-Benin des Bois, il appert que, de 1874 à 1882, il n'est né dans la commune aucun individu du nom de Gaillard Augustin-Joseph. »

3° SAINT-BENIN (Nord) :

« Gaillard Augustin-Joseph est complètement inconnu dans la commune de Saint-Benin et son nom ne figure pas sur les tables décennales de 1871 à 1891. »

---

**GROUGEON** André, traceur, rue Van Hende, cité Sainte-Marie, né le 14 octobre 1860 à Clary.

Ce traceur qui n'a jamais rien tracé et qu'on voit apparaître pour la première fois sur les listes électorales en 1912 avait d'abord été domicilié rue de l'Amiral-Courbet, d'où on l'enleva en 1914.

Réponse de la mairie de Clary : « **Nous ne trouvons pas trace de la naissance de Grougeon André sur les registres de l'Etat-Civil de la commune.** »

---

**MENEY** Jean-Baptiste, tailleur, rue d'Isly, 22, né à Lyon le 24 mai 1859.

Avant d'être envoyé par Billaert rue d'Isly ce tailleur avait été domicilié en 1912 et 1913, rue de l'Amiral-Courbet.

Consultée sur l'existence de Meney Jean-Baptiste, la mairie de Lyon répond :

« **Recherches infructueuses sur les tables décennales de 1850 à 1869.** »

---

**MESSONNEAU** Adrien, étudiant, rue Léon-Gambetta, 4, serait né à Lorient le 20 mai 1889.

Inscrit pour la première fois en 1912 au numéro 6 de la rue Auber, cet étudiant fut envoyé en 1913, 4, rue Léon-Gambetta.

Interrogée sur l'existence de Messonneau, la mairie de Lorient répond : « **Aucun acte paraissant concerner le nommé Messonneau ne figure sur les registres des naissances de Lorient, de 1883 à 1893.** »

---

**OLLIER** Georges, chaufeur, rue de la Boétie, 38, né d'après les listes électorales à Vimy le 16 avril 1883.

Inscrit pour la première fois en 1912, ce chauffeur avait été domicilié en 1912 et en 1913 rue Augereau.

Réponse de la mairie : « **Inconnu à Vimy et sur les registres de l'Etat-Civil.** »

---

**VIARD** Emile, employé, cité Baxter, né à Cambrai le 25 avril 1886. Inscrit pour la première fois en 1912 rue du Long-Pot, cet électeur fantôme y reste jusqu'en 1913 où Billaert le déménage pour l'envoyer de la 3e circonscription dans la 2e où Dambrine a besoin de voix.

La mairie de Cambrai consultée répond :

« **J'ai l'honneur de vous informer qu'il n'a été trouvé sur les registres de notre** Etat-Civil de 1873 à 1893 aucun acte de naissance applicable à Emile Viard. »

---

**PASQUET** Joseph, employé, rue Fabre-d'Eglantine, aurait vu le jour à Amiens, le 5 janvier 1869.

Il apparait sur les listes électorales en 1912, rue Balzac prolongée. Après un séjour de deux ans, Billaert le déménagea pour l'installer rue Fabre-d'Eglantine.

Voici comment la mairie d'Amiens s'exprime sur ce produit de Billaert : **En réponse à votre lettre, j'ai l'honneur de vous informer que le nom de PASQUET Joseph ne figure pas sur le répertoire des naissances de la ville d'Amiens de 1863 à 1872.**

---

**VEYRON** Jean-Marie, étudiant, rue Bourignon, 50, serait né au Mans, le 26 mars 1885.

Inscrit en 1912 et en 1913, rue des Guinguettes, Neyron passe en 1914, rue Bourignon, 50.

Réponse de la mairie du Mans : **J'ai l'honneur de vous faire connaître en réponse à votre lettre que la naissance de VEYRON Jean-Marie ne figure pas au registre de 1885 ; pas d'avantage l'acte n'a pu être trouvé avant 1885, ni après cette date.**

## Tous les 20 ont voté

Ces vingt électeurs qui se sont abstenus de naître ne se sont pas abstenus aux dernières élections.

Ils ont voté tous les 20 comme un seul fantôme.

## La «Dépêche» à tort de s'agiter furieusement par ces chaleurs...

La **Dépêche** veut la lumière... mais elle ne veut pas qu'on la fasse !

Hier matin elle se répandait en propos rageurs contre les maires qui fournissent des renseignements sur l'origine et l'existence des faux-électeurs de la bande à Binauld.

Le scrupule que nous apportons à ne fournir à la Justice que des indications précises et contrôlées nous a incité à puiser aux sources les plus authentiques — les mairies — les indications que nous transmettons au juge pour faciliter la besogne énorme qu'il a assumée.

Mais cela rend furieuse la **Dépêche** :

« Nous sommes assurés, dit la **Dépêche**, que les mairies, qui ont le souci de leur dignité, se garderont bien de coopérer à cette besogne d'inquisition... »

L'œuvre de justice et d'épuration des listes électorales de Lille n'est qu'une « besogne d'inquisition » aux yeux de la **Dépêche**. Qu'importe !

Nous devons rendre aux maires que nous consultons cet hommage que tous ont à cœur de nous aider dans notre tâche ; ils ont compris que le pouvoir municipal ne pouvait que gagner à être rendu propre, par l'élimination des malandrins qui en ont abusé ; et déjà des centaines et des centaines de lettres nous sont parvenues, — en attendant d'autres, — et elles nous apportent la preuve que les tripatouillages du Bureau des Elections ont été plus formidables qu'on ne pouvait le croire.

La Justice reçoit et recevra communication de tous les documents intéressants qui nous parviennent ; et cela ne fait que commencer !

Les amis de Binauld et de la Municipalité ont beau agir pour qu'on clôture l'instruction et qu'on escamote l'affaire, dans une hâte intempestive.

Il n'en sera rien. La lumière se fait. Elle continuera à se faire, puissamment, avec tout le temps qu'il faudra pour l'obtenir totale.

La **Dépêche** aurait tort de se démener comme elle le fait. C'est très mauvais par ces chaleurs. Cela conduit fatalement à l'Institut Pasteur, section antirabique !

---

### *Ce qu'a fait hier le juge d'instruction*

**IL A CONTINUE SON TRAVAIL DE CONTROLE SUR LES LISTES ELECTORALES DE LA MAIRIE.**

Durant toute la journée d'hier jeudi, de huit heures du matin à midi et de trois heures de l'après-midi à six heures, M. le juge d'instruction Gobert a continué dans le bureau des élections à la Mairie le travail de « constatations matérielles » qu'il avait entrepris la veille.

On sait que ce travail consiste à relever sur les listes électorales de chaque année les noms de certains électeurs qui selon les années ont un domicile différent.

Nous avons demandé à M. Gobert quels étaient les résultats de son travail de ce jour.

Le juge nous a dit :

— « C'est un véritable casse-tête chinois que le travail que j'effectue en ce moment. Et ce travail sera long si long que je n'en prévois pas la fin.

« Pour l'activer dans la mesure du possible je vais faire aider mon greffier par un second et j'espère alors pouvoir aller plus vite en besogne.

— « Avez-vous découvert quelque chose d'intéressant aujourd'hui ?

— « J'ai fait surtout des remarques mais de constatations définitives, pas encore.

« Je ne suis en effet qu'à la première partie du travail et ne puis faire encore les comparaisons qui me permettront d'établir nettement que des changement de domiciles ont été faits simplement pour les besoins de certains intérêts.

» Je ne doute plus du reste que ces changements si multiples n'aient eu un but frauduleux. Mais je veux bien établir les faits avant d'en arriver à l'intention qui les inspira.

« Je verrai cela plus tard et alors cela ira vite. Mais il est nécessaire qu'auparavant je termine le travail fastidieux qui est actuellement sur le chantier.

### *Billaerf restera en prison*

— « N'avez-vous pas M. le juge, procédé à de nouveaux interrogatoires ?

— « Mais non, je n'ai à interroger personne pour le moment. Je vous le répète, il convient avant de commencer toute autre chose, de terminer mon travail de comparaisons.

« Je n'ai fait aujourd'hui dans mon cabinet que notifier à Billaert le refus du Parquet de lui accorder la mise en liberté qu'il avait sollicités.

« Son défenseur m'avait présenté cette demande que j'avais transmise à M. le Procureur de la République.

« Comme il fallait s'y attendre le Parquet refusa d'accéder au désir du prisonnier et me le fit savoir. Je transmis cette réponse à Billaert et c'est tout.

« Cette demande n'était d'ailleurs pas raisonnable et il n'y avait aucune raison pour y faire droit.

« Billaert est en prison. Il y restera ».

## M. Vandame validé par la Chambre

### *M. Vandame a nié, contre l'évidence, que des faux-électeurs soient inscrits chez lui.*

---

### *Par 207 voix contre 138, l'élu de la fraude est validé.*

L'ordre du jour de la Chambre comportait la discussion des conclusions du rapport sur les opérations électorales de la 1re circonscription de l'arrondissement de Lille. Ce fut une discussion orageuse.

### *Delory signale les milliers de fraudes commises*

DELORY monte d'abord à la tribune et dit que l'élection de Lille, en raison des fraudes qui se sont produites, ne peut pas être immédiatement jugée par la Chambre.

M. Vandame a obtenu une majorité absolue de 807 voix, mais on est fondé à penser que l'élection a été entachée d'irrégularité.

Tandis que la population de Lille n'a augmenté que de 2376 unités de 1901 à 1911, le nombre des électeurs s'est accru dans une proportion inusitée et suspecte.

D'autre part, le nombre des naturalisations a été moindre au cours des dernières années que dans les années précédentes.

Au second tour de scrutin, on arrêté un individu qui avait sur lui 19 cartes d'électeurs et trois autres qui en avaient une vingtaine.

Pour un établissement congréganiste, par exemple, le juge d'instruction a découvert que, sur 72 inscrits, il y avait 30 inscriptions fausses.

Si la même surcharge a été faite sur toutes les listes, il doit y avoir 3000 ou 4000 inscriptions fausses sur toutes les listes lilloises.

M. VANDAME dit qu'il a constaté, dans les documents officiels, qu'au lieu d'avoir eu dans sa circonscription 1994 électeurs en plus, comme on lui en fait grief, il en avait 109 en moins.

*Il fait observer qu'on a validé sans protestation* les élections d'autres circonscriptions où la majoration du nombre des électeurs est certaine.

### *Les Faux-Eleeteurs de Vandame*

M. DELORY *déclare qu'il a déposé au 7e bureau une première liste de 200 faux électeurs de M. Vandame qu'on ne retrouve pas.*

Il est établi qu'il y a, sur les listes électorales de Lille 3500 à 4000 fausses inscriptions, et que c'est dans la 1re circonscription qu'elles sont en plus grand nombre.

Elles dépassent, en tout cas, le chiffre de la majorité absolue obtenue par M. Vandame.

Le sous-chef du bureau électoral est arrêté. Rien ne prouve que demain, l'adjoint chargé du service, ne le sera pas.

L'orateur considère qu'il y aurait intérêt pour tous à ajourner la discussion puisqu'une nouvelle liste de 50 individus, qui ont indûment voté, va être prochainement soumise au juge d'instruction.

Le sous-chef du bureau électoral est le secrétaire du Nouveau-Lille, organisation politique réactionaire de Lille. Il a avoué ses fraudes, qui n'ont pas été comiises, selon toute vraisemblance, pour nuire à son parti.

L'orateur estime que M. Vandame a plus d'intérêt que quiconque à l'ajournement.

A DROITE. — Pourquoi n'avez-vous pas demandé l'ajournement de la décision sur votre élection ?

DELORY répond que la preuve est faite, que les fraudes ont été faites contre son parti.

La question qui se pose est une question de moralité. A ce seul point de vue, l'ajournement doit être prononcé. (Applaudissements à l'extrême gauche).

### *Le rapporteur est mal renseigné*

M. Emmanuel BROUSSE, rapporteur, répond qu'on conteste l'élection de la 1re circonscription de Lille parce que des fraudes ont été relevées dans la deuxième et dans la troisième circonscription. (Interruptions à l'extrême gauche).

Le 26 avril, M. Vandame est élu au 1er tour, par 10.408 voix, soit avec 1618 voix de majorité sur ses deux concurrents socialiste et radical. Aucune protestation ne se produit, ni le jour du scrutin, ni dans les 15 jours suivants.

Ce n'est que le 11 mai que le concurrent socialiste de M. Vandame proteste en se basant sur les fats scandaleux qui s'étaient produits le 10 mai dans d'autres circonscriptions (Inter. à l'extr. g.).

Dans la première circonscription de Lille, on ne peut dire qu'il y a eu, comme dans d'autres, un nombre anormal d'inscriptions puisque le nombre des inscrits, loin d'augmenter, a diminué depuis la dernière élection.

Il n' a eu aucune réclamation lors de la revision des listes électorales (Inter. à l'ext. gauc.).

La Chambre n'est pas chargée de cette revision et si on votait de nouveau, ce serait avec les listes actuelles.

Rien ne prouve qu'il y ait des inscriptions fictives ; les électeurs dont on a parlé peuvent avoir quitté la ville sans qu'on connaisse leur adresse.

D'ailleurs, y eût-il 800 électeurs fictifs, en les retranchant, cela n'empêcherait pas M. Vandame d'être élu. (Inter. à l'extr. g.).

### *M. Vandame renie les Jacquet !*

M. VANDAME proteste contre l'allégation qu'il y aurait eu des électeurs fictifs à son domicile. (Les quatre Jacquet dont nous avons parlé).

M. LE RAPPORTEUR dit que ce n'est pas sur de simples présomptions qu'on peut justifier l'ajournement.

Au nom du bureau il demande à la Chambre de valider M. Vandame qui a une majorité de plus de 1600 voix (Appl. au c. et à d.).

M. DELORY dit que la majorité absolue de M. Vandame n'est que de 807 voix.

S'il y a eu des fraudes électorales dans les 2e et 3e circonscriptioons, cela ne prouve pas qu'il n' en ait pas eu dans la 1re, surtout après les aveux des coupables (Appl. à l'extr. g.).

Quant à la revision des listes électorales, elle ne pouvait être faite complètement par la Commission, à cause du nombre considérable des électeurs et de la confusion, qu'à dessein, les faussaires de l'Hôtel de Ville avaient apporté dans les inscriptions électorales.

Il est prouvé que des électeurs ont été inscrits sans indication d'adresse. Sur 32 lettre qui leur ont été adressées, 32 sont revenues sans réponse. Beaucoup d'entre eux ne sont pas inscrits sur les registres de l'état-civil. (Inter. au c. et à d.).

**Quatre faux électeurs sont inscrits à la brasserie Vandame !**

**M. VANDAME proteste.**

M. DELORY ajoute que tous les Lillois ont la conviction que, dans toutes les circonscriptions de Lille, il y a eu de nombreuses inscriptions fictives faites par les soins du Nouveau-Lille et du Comité libéral. Dans ces conditions l'orateur demande à la Chambre de voter l'ajournement afin de faire la lumière. (Appl. à l'extr. g.).

### *L'ajournement est repoussé*

M. LE PRESIDENT met aux voix l'ajournement.

Le scrutin a lieu à la tribune.

A la majorité de 207 voix contre 138 sur 345 votants, l'ajournement n'est pas prononcé.

En conséquence, les conclusions du 7e bureau sont adoptées. L'élection de M. Vandame est donc validée.

---

## *A LA CHAMBRE*

# UN NOUVEAU DEBAT SUR LA R. P.

### *Le projet de résolution des proportionnalistes est voté avec un amendement de J. L. Breton, tendant à réaliser la réforme, « par l'union des majorités républicaines des deux Chambres ».*

Paris, 2 juillet. — M. DESCHANEL préside.

Le président annonce que le bureau de la Chambre s'est entendu avec les présidents des divers groupes pour la répartition des secteurs affectés à ces groupes, dans la salle des séances.

Le président invite ces précidents à procéder à la répartition individuelle des places entre les membres des groupes.

M. LONG dépose une demande d'interpellation sur l'action politique et militaire de la France au Maroc.

D'accord avec Viviani, président du conseil, le débat est renvoyé à la rentrée d'octobre.

## La réforme électorale

M. Charles BENOIST dépose, avec demande d'urgence et de renvoi à la commission du suffrage universel, une proposition de loi tendant à modifier les lois organiques électorales et à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Il donne lecture de l'exposé des motifs.

UNE VOIX. — L'avis du gouvernement ?

VIVIANI, président du conseil. — Le gouvernement, considérant une réforme électorale comme indispensable, appuie la demande d'urgence.

A main levée, l'urgence est déclarée.

La proposition est renvoyée à la commission du suffrage universel.

### *Une autre motion proportionnaliste*

M. Ch. BENOIST a une autre motion portant que la Chambre, résolue à réaliser la réforme électorale par la R. P., compte sur sa commission du suffrage universel pour la mettre en état de statuer dans le plus bref délai possible.

M. ANDRIEUX (Basses-Alpes), combat cette motion. Il y a, à son avis, bien des questions plus urgentes à régler. Il faut, avant la réforme électorale, équilibrer le budget et introdure dans nos impôts la justice fiscale.

La motion constitue un acte de méfiance à l'égard de la commission du suffrage universel. (Exclamations.) Cette commission, composée comme on sait, comprend du moins M. Jaurès qui, à lui seul, vaut une majorité (Rires), et M Charles Benoist luimême, c'est tout dire. (Nouveaux rires.)

M. Ch. BENOIST. — La commission, telle qu'elle est composée, n'est pas née de l'application du système proportionnaliste, mais de l'abus du système proportionnaliste En donnant treize mandats à des majoritaires, le groupe unifié n'a pas tenu compte de ceux de ses membres qui sont proportionnalistes.

M. ANDRIEUX. — La motion de M. Ch. Benoist vise à ligoter la commission du suffrage universel. Pour mon compte, je me refuse à être ligoté, même par la main de M. Charles Benoist. (Rires.)

GROUSSIER appelle l'attention de la Chambre sur la nécessité de régler promptement la question de la réforme électorale. Il ne faut pas la laisser peser encore pendant quatre ans sur la législature nouvelle. (Très bien !) Il faut qu'on sache s'il y a, pour cette réforme, une majorité dans la Chambre. S'il n'y en a pas, l'orateur s'inclinera ; au cas contraire, il demande aux adversaires de la réforme de faire de même. (Vifs applaudissements.)

Quant à s'incliner devant la décision du suffrage restreint, jamais ! (Nouveaux applaudissements) ; le suffrage universel doit avoir le dernier mot. (Très bien ! très bien !)

LE PRESIDENT. — Je vais mettre aux voix la motion.

VOIX DIVERSES. — Nous demandons le vote par division !

LE PRESIDENT. — La Chambre a donc à se prononcer d'abord sur cette partie de la motion : « La Chambre, résolue à réaliser la réforme électorale... » **Par 544 voix contre 16, cette partie est adoptée.** (Applaudissements en sens divers.)

### Vive discussion sur l'amendement Breton

LE PRESIDENT. — Je suis saisi par MM. Breton, Delaroche-Vernet et Ponsot d'une proposition tendant à introduire ici cette addition : « Par l'union des majorités républicaines des deux Chambres ». (Applaudissements aux bancs des radicaux).

M. Charles BENOIST. — Le règlement s'y appose !

M. TOURNADE. — La motion est une, on peut la sanctionner, la repousser ou l'adopter, mais non la dénaturer.

LE PRESIDENT. — Dans les ordres du jour motivés, on ne peut pas introduire d'amendement. Mais il est d'usage constant pour les motions de résolution, d'en introduire. (Mouvements divers).

M. DENAIS demande, sur l'addition proposée, la question préalable.

GROUSSIER. — Nous demandons que ce débat ne perpétue pas l'équivoque. (Vifs applaudissements).

JAURES. — On nous l'a promis !

GROUSSIER. — La décision de la majorité de la Chambre ne se sufit donc pas que l'on ait le besoin de la doubler de celle d'une autre Assemblée ? (Vifs applaudissements). Et qu'est-ce que cette majorité républicaine où on ne nous accepte, ou bien d'où on nous chasse, nous, socialistes, selon les cas ? Pour le vote d'une loi, il n'y a ici qu'une majorité numérique.

JAURES. — Sans la droite, ils n'auraient pas eu les trois ans.

GROUSSIER. — Ce n'est pas une majorité qu'on réclame, c'est une coalition ! (Applaudissements répétés sur de nombreux bancs). Nous voulons, nous, faire une œuvre de clarté. Le mot « majorité républicaine » ne suffit pas à résoudre toutes les questions. Ce que la Chambre doit dire, c'est si elle entend, oui ou non, faire la réforme par la représentation proportionnelle. C'est pourquoi nous demandons le rejet de l'addition proposée. (Très bien!)

M. Paul BEAUREGARD déclare inacceptable l'interprétation donnée par le président de la Chambre.

Que le gouvernement déclare ne vouloir gouverner qu'avec une certaine majorité, c'est son droit, mais que la Chambre déclare exclure de ses travaux une partie de l'Assemblée, c'est inadmissible.

JAURES. — Je supplie nos amis de gauche de réfléchir à la grave erreur politique à laquelle on les invite. Faire de la réforme électorale une question de partis, ce serait pour eux perdre toutes les chances de faire vivre un gouvernement émané de leurs rangs. Quel serait le ministère de gauche qui pourait résister contre toutes les forces proportionnalistes ?

Que les radicaux ne perdent pas de vue qu'ils vont avoir à faire appel contre la résistance et les prétentions du suffrage restreint, à toutes les forces du suffrage universel.

M. Maurice SPRONK demande s'il est régulier d'introduire des amendements quand un vote est commencé.

LE PRESIDENT déclare qu'il n'y a rien d'antiréglementaire, ni d'anticonstitutionnel dans la procédure proposée.

On met aux voix l'amendement Breton sur lequel on vote au milieu d'une vive animation.

Le scrutin donne lieu à pointage.

### L'amendement est adopté

M. LE PRESIDENT fait connaître le résultat du pointage sur l'amendement de Breton.

*A la majorité de 293 voix contre 254 sur 547 votants, l'amendement est adopté.* (Applaudissements à gauche.

### Vote de la résolution Benoist

M. LE PRESIDENT consulte la Chambre sur la seconde partie de la résolution de M. Charles Benoist : « ...par la représentation proportionnelle, compte sur la Commission du suffrage universel pour la mettre en état de statuer dans le plus bref délai ».

M. DELAROCHE-VERNET demande la division.

M. LE PRESIDENT met aux voix les mots »... par la représentation proportionnelle ».

*A la majorité de 323 voix contre 245 sur 568 votants, ces mots sont adoptés.*

*La suite de la deuxième partie de la proposition est adoptée.*

*L'ensemble est adopté.*

### M. Vandame validé

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de l'élection de M. Vandame, dans la 1re circonscription de Lille. On a lu plus haut, sous notre rubrique des Fraudes électorales de Lille, le compte-rendu détaillé de ce débat.

La Chambre adopte une proposition de résolution tendant à la nomination d'une Commission de 22 membres chargés d'étudier les moyens de réprimer la mendicité et le vagabondage.

Demain vendredi, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à 6 heures.

---

# *Au SÉNAT*

## L'IMPOT SUR LE REVENU

### Le Sénat se prononce en faveur de l'incorporation dans la loi de Finances.

**(De notre rédacteur parlementaire)**

Paris, 2 juillet. — Le Sénat a commencé aujourd'hui la discussion de l'impôt sur le revenu. Après l'adhésion qu'avaient donné au projet la commission des finances et la commission de l'impôt sur le revenu on pouvait croire que les dispositions nouvelles seraient immédiatement acceptées

C'était compter sans la résistance des grands propriétaires, des gros patrons et des chouans que l'on retrouve chaque fois qu'il faut faire aboutir une réforme républicaine. MM. Boivin-Champeaux, Touron et de Lamarzelle ont donc joué leur partie.

M. Boivin-Champeaux a tout d'abord réclamé la disjonction, c'est-à-dire l'ajournement. Avocat de talent, parait-il, il a plaidé avec des effets de voix et des exagérations de gestes tels qu'on aurait cru par instant entendre dans la paisible salle du Luxembourg, un monologue récité par un des plus *talentueux et joyeux artistes du Palais-*Royal. Il fallait vraiment entendre le sénateur du Calvados pour sentir toute l'horreur qu'il mettait dans les mots « impôt personnel » et « revenu global ».

Il se serait agi de la bête de l'Apocalypse ou du « *grand serpent de mer* » que le ton de l'orateur n'aurait pas été plus épouvanté.

Nous entendons ensuite les raisonnements habituels de l'impot sur le revenu. Lorsqu'on leur propose l'impôt cédulaire, ils affirment leurs préférences pour un impôt global et lorsqu'on leur apporte cet impôt global ils le déclarent impossible. M. Boivin-Champeaux ne manque pas à la règle et se livre à des variations sur ce thème connu. Sa « vis comica » fait que ses collègues amusés l'écoutent avec faveur. Cependant de temps à autre, quelques collègues font des mises au point.

Comme l'orateur s'écrie tragiquement que les rôles seront exécutoires :

— Mais oui, fait observer M. Ferdinand Dreyfus, comme toujours en matière de contributions directes.

Et M. Boivin-Champeaux, après s'être prononcé avec énergie pour le conservatisme financier le plus étroit, déclare avec ingénuité avant de descendre de la tribune : « La justice fiscale, ce n'est pas mon affaire ».

M. de Lamarzelle, lui, a parlé de tout. Des postiers, de la loi de trois ans, de la « démagogie envahissante ». Tous les lieux communs lui ont été bons et il ne s'effrayait pas des baillements si justifiés de M. Clémenceau.

De son discours, il convient cependant de retenir les attaques contre M. Ribot.

— Vous avez livré la forteresse des Signes extérieurs, s'est écrié le sénateur du Morbihan, et on ne peut même pas répéter le vers de Victor-Hugo

*Non, personne n'est mort, car le chef est (vivant,*

car le chef était mort, politiquement du moins.

— *Je demande la parole, s'écrie M. Ribot.*

— C'était une capitulation courageuse crie-t-on ironiquement à droite.

---

**FEUILLETON DU 3 JUILLET. — N. 64**

# Vision Rouge

PAR

***Georges Maldague***

Sa présence ramenait une espèce de pondération dans ses idées, une faculté de réflexion, qui le quittait dans une certaine mesure, depuis l'avant-veille, depuis l'heure, où, assis en pleins champs, ses petits autour de lui, sous les coudriers, il regardait ceux-ci chercher dans l'excavation invisible au fond du bouquet d'arbres et qu'en leur langage enfantin, ils appelaient :

« La Cachette à Maman ».

Les deux journées qui suivirent celle-là où il errait sans but et comme un fou, à travers la campagne, pour venir s'affaisser et s'endormir dans la Saulaie, à la place où Gervaise était tombée, une balle dans la tête, et où le retrouvaient, André Button, et Paul, le valet de chambre, — Jean reprenait pour ceux qui l'entouraient, son état normal, — c'est-à-dire, l'état dans lequel il tombait, après l'événement suivant immédiatement la fin tragique de sa femme.

Y avait-il véritablement une lacune dans sa mémoire ?

L'épuisement dans lequel le mettait cette marche insensée, aboutissant à sa chute près du ruisseau, amenait-elle l'oubli du motif que lui causait cette recrudescence de surexcitation ?

L'artiste n'avait point rouvert le bahut, où il enfermait le petit « nécessaire » contenant la photographie, la lettre de Gervaise, et le laconique billet, de « l'autre ».

Aujourd'hui, debout dès l'aube, après un tour dans la ferme, il se dirigeait en traversant la Saulaie où il s'arrêtait toujours à l'endroit néfaste, vers le passage à niveau.

Il ne lui revenait bien nettement qu'une chose : c'est que l'on parviendrait à faire raconter à la petite muette, la scène dont elle avait été témoin, le seul, au bord du Draguet.

Il entrait chez les Jurieux, pour voir Résa, s'informer si elle partait bientôt pour Paris.

Et il se trouva en présence d'Eva.

Car pour lui, comme pour Hugo de Trammart, elle avait été... Eva.

Maintenant, il s'approchait, instinctivement attiré par la douloureuse et tendre expression du regard, par cette sympathie particulière, qu'il sent unique, frappant l'être sans défense contre les fatalités.

Rien de ce qui l'entourait, non certes quelque dévouement, quelque affection qu'on lui témoignât, n'approchait de cet intérêt, de cette tendresse qu'il sentait au fond de ce regard, navré et réconfortant, réchauffant comme le feu qui jaillit des cendres que l'on croyait mortes, doux comme la consolation.

Jean Lucquier avait méprisé Evelina de Trammart.

Lorsqu'elle lui jurait que le prince avait menti, que les lettres qu'il lui mettait devant les yeux, avaient été fabriquées par quelque faussaire, sur le modèle de son écriture, qu'elle n'avait trahi ses devoirs que pour lui, lui seul, dans l'entrainement du vertige, asse puissant pour vous pousser à l'abime, — il lui répondait qu'elle mentait.

Dans la fureur de son désespoir, dans la souffrance de sa jalousie, il le lui criait son mépris.

Il la chassait.

Et il s'en allait, par le monde, essayant sans y réussir, d'oublier.

Alors, il se mit à la haïr.

Gervaise la lui faisait oublier.

Et voilà que, au seuil de cette pauvre chambre de paysan, où le hasard le mettait en présence de celle par laquelle il avait tant pleuré, il se souvint de l'incident de l'autre soir, de la découverte du coffret, avec sa lettre, sa photographie, son billet.

La jeune fille blonde, une enfant, du bois de Vélizy, lui mentait dès avant le mariage, avec la cynique candeur, l'inconsciente perversité de celle qui mentira plus tard en connaissance de cause.

Plus tard...

L'avait-elle trompé ?

Oh ! la torturante pensée !

Est-il dit que l'amour le plus ardent, le souvenir le plus saint, doit sombrer dans la trahison ?

A la sensation de coup de poignard que lui donna en plein cœur, la pensée surgissant ainsi, devant cette autre femme, sa première vraie passion, plus fougueuse certes, et peut-être avant le choc des révélations, aussi profonde, succéda che Jean Lucquier, une impression de soulagement et de réconfort.

A mesure qu'il la regardait, il sentait qu'il avait bien en elle, l'amie qui oublie tout, qui se dresse aux heures de péril, pour vous soutenir, même vous défendre.

Et à cette amie, il marcha, la main presque involontairement tendue.

La princesse se dressa tout d'une pièce.

L'oppression qui l'étouffait avait disparu.

C'était un soulagement, et presque une ivresse.

Un seul souvenir chez elle, primait, celui d'autrefois.

Les paupières s'étaient baissées.

Et elle revécut en un fugitif instant, la minute délicieuse, la minute coupable, où pour la première fois, elle se laissait aller, dans les bras de cet homme...

Elle l'avait chèrement payée...

*Un sentiment, celui que Jean lisait si bien* au fond de ses yeux mordorés, annihila celui-là.

Elle était l'amie, la protectrice, la sœur.

Elle deviendrait son soutien, sa consolatrice.

Elle serra cette main qui se tendait vers la sienne, sans emportement, longuement, avec cette force qui pénètre et qui réconforte.

Une telle émotion l'étreignait, qu'elle n'eût pu articuler une syllabe.

Lui non plus, ne dit pas un mot.

Et dans leur regard, une seule chose toujours, l'affection qui subsiste, qui renait comme la flamme jaillit de la cendre morte.

Oh ! non, plus de l'amour...

Il était loin.

Mais il sembla soudain à Jean, qu'il n'avait pour se réfugier, que cette tendresse.

Ce geste contenait pour elle, la promesse de cette affection qui ne meurt plus, parce qu'elle vous revient par la douleur.

Les cœurs qui se cherchent aux heures cruelles, sont ceux que rien ne désunit.

Evelina tira une syllabe de sa gorge serrée, le nom qu'elle avait murmuré si souvent depuis la séapration, sans ressentiment, sans fiel :

— Jean.

Et lui, en une espèce de sanglot :

— Pardon !

— Pardon de quoi, mon pauvre ami ?

— J'ai été dur... Je n'aurai pas dû... alors même que lui... le prince, ne m'aurait pas menti.

— Le croyez-vous au moins à présent... qu'il vous a menti ?

— Qu'importe !... Vous ne me devez rien ... puisque vous ne me demandiez rien.

Elle répéta :

— Croyez-vous, qu'il vous a menti ?

Leurs regards se fixèrent l'un sur l'autre.

— Oui, aujourd'hui, fit-il, je le vois au fond de vos yeux.

Et plongeant davantage encore les siens, dans les larges prunelles d'Eva :

— Ces yeux-là ne peuvent point mentir... Je sens qu'ils ne mentent point...

« J'ai raison de vous demander pardon.

— Il y a longtemps que je vous ai pardonné... Ne parlons plus de cela, Jean.

« Vous êtes malheureux, je suis votre amie.

« Une amie qui n'a jamais cessé de l'être, qui le sera toujours.

Leurs doigts se disjoignirent.

Le peintre appuya une main sur son front, puis se voila lentement les paupières.

— Je suis malheureux... plus malheureux que vous ne le croyez... à perdre la raison, à me tuer !

— Ne parlez pas ainsi... Et vos enfants, vos deux petits enfants ?

— S'ils n'étaient pas là, je serais mort déjà... Parfois je me demande s'ils pourront me retenir...

— Voyons ! voyons ! vous n'avez pas le droit de mourir... un homme comme vous ne parle pas ainsi...

« Je comprends que, dans le premier moment, au contact brutal avec la douleur, lorsque fond sur vous un choc pareil à celui que vous avez reçu, on ne pense qu'au soulagement qu'apporterait la mort.

« Mais ce premier choc est passé.

« Vous avez eu le temps de faire un retour sur vous-même, de vous dire que vous étiez dans l'obligation de réagir, l'impérieuse obligation incombant à celui qui a mis dans la vie des êtres sans défense.

« Vous aviez beaucoup d'énergie, Jean, il ne vous est pas permis de vous montrer faible plus longtemps... cette faiblesse serait de la lâcheté.

Il allait répondre.

Un gémissement partit du lit.

Et alors seulement Jean Lucquier vit que dans ce lit, il y avait une créature.

Des petits bras, demi-nus, les coudes sortant des manches de toile bise de la chemise, s'agitaient.

Le peintre recula, avec une exclamation d'horreur.

Il venait de distinguer la tête, dans les linges sanglats.

— Qu'est-ce ?...

« Qu'y a-t-il eu ?...

« Mais c'est Résa !...

Et il se rapprocha du lit, se pencha dessus.

— Si vous me voyez ici, fit Mme de Trammart, c'est que mon devoir et ma pitié me le commandent à la fois.

« Cette infortunée petite fille a failli être écrasée par nous.

— Par vous ! exclama l'artiste.

— Elle se trouvait entièrement cachée derrière un tombereau...

« Notre mécanicien, qui déjà avait de beaucoup modéré son allure afin de laisser à une bande de dindons, le temps de traverser la route, donait de la trompe, en ralentissant encore.

« La pauvre petite, étant sourde-muette, n'a rien entendu.

« Fort heureusement, la machine allant encore plus lentement, ne fit que la jeter de côté.

« Elle aurait pu être écrasée net.

Et Jean qui se redressait :

(A SUIVRE)